



## Séance plénière

# Commission Locale de l'Eau SAGE du Loir

3 mai 2022 - Châteaudun



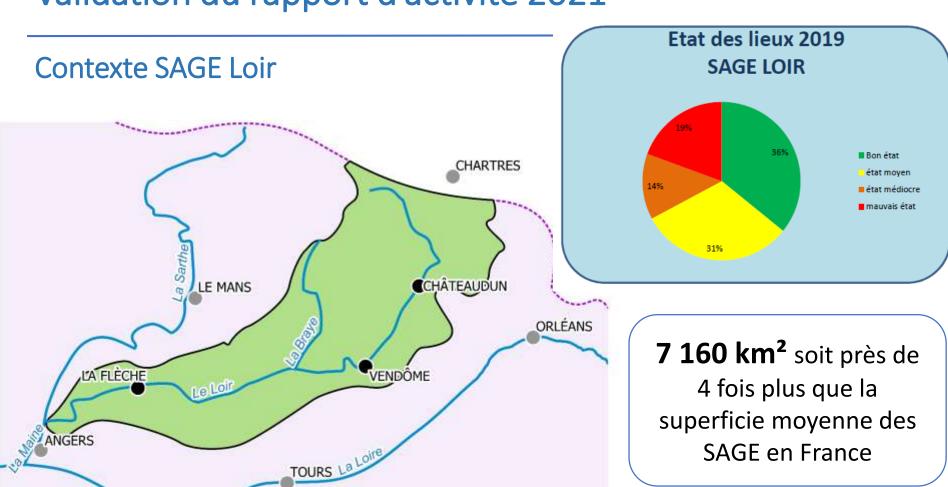
## Ordre du jour

- 1. Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE
- 2. Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance
- 3. Préparation de la révision du SAGE / volet ressource en eau
- 4. Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir
- 5. Questions diverses



## Ordre du jour

- 1. Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE
  - 2. Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance
  - 3. Préparation de la révision du SAGE / volet ressource en eau
  - 4. Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir
  - 5. Questions diverses





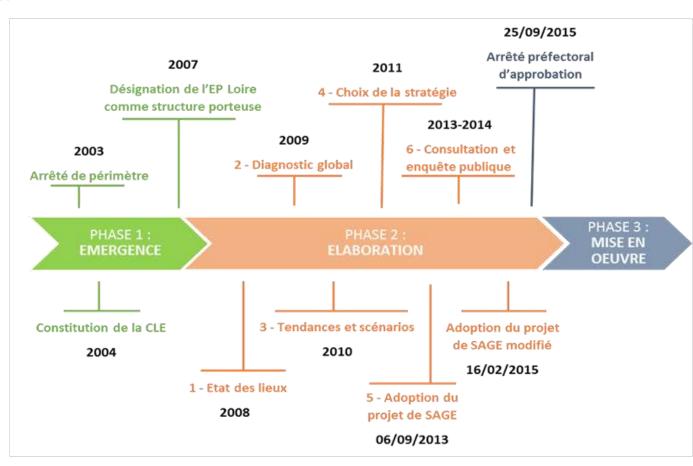
SAGE en France



A l'échelle du bassin de la Loire

#### Contexte SAGE Loir

- SAGE Loir adopté en 2015
- 2021 = sa 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre.



#### Moyens humains dédiés à l'animation

Une année marquée par l'arrivée d'une nouvelle animatrice

En 2021, animation du SAGE assurée par :

- une animatrice à temps complet du 26/01 au 31/12,
- > et les autres agents de la cellule d'animation listés ci-après :
  - Appui technique et thématique :
    - o SIG (15,8%)
    - Continuité écologique (9,6%)
    - Renforcement des synergies inter-SAGE // SAGE-CT (10,5%)
  - Secrétariat administratif et financier (18,7 %)

Environ 1,5 ETP en moyenne sur l'année 2021

### Réunions organisées par la cellule d'animation en 2021

#### <u>Séances</u>

- **❖** 3 CLE plénières
- 2 Bureaux de CLE

#### Commissions et groupes de travail

- 2 commissions « inondations » + 2 réunions techniques « inondations »
- 3 réunions de groupe de travail : continuité écologique, ressource en eau, qualité des milieux

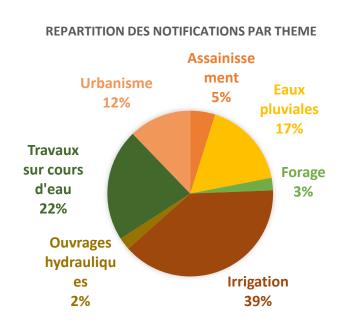
#### **Actions de la CLE**

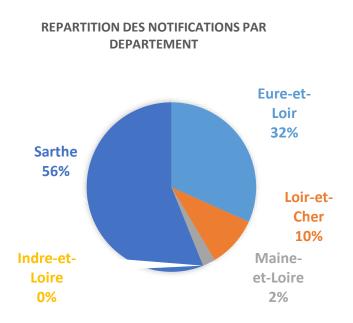
- ❖ 3 COPIL d'élaboration du CT Eau Loir aval
- ❖ 3 réunions CT Eau complémentaires auprès des acteurs
- ❖ 2 COPIL de suivi du stage sur le transit sédimentaire

La CLE et son
Bureau par
délégation ont
rendu 9 avis

20 réunions organisées

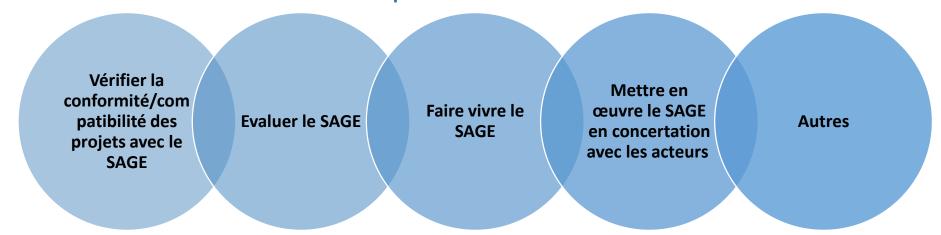
Information de la CLE sur les autres projets (récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement) (41)





réception d'un nombre important de déclarations de **nouveaux forages en Eure-et- Loir** avec 8 créations (7 en nappe de la Craie et 1 nappe du Cénomanien), contre 2 pour la Sarthe et aucune pour les autres départements.

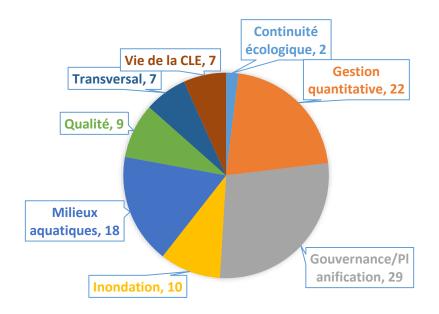
#### Missions et actions réalisées par la cellule d'animation en 2021



#### Principales missions réalisées :

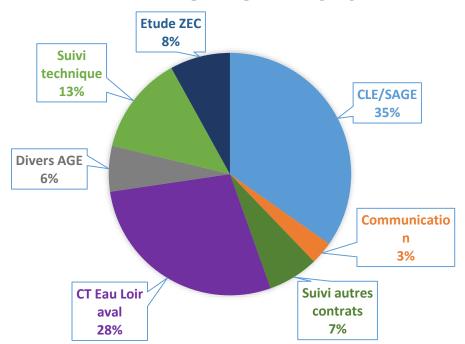
- Coordination de l'élaboration du CT Eau Loir aval,
- Finalisation de l'étude « zones d'expansion des crues »,
- o Poursuite de l'opération « ouverture coordonnée des vannages » (41),
- Réalisation d'un stage sur le transit sédimentaire,
- Mise en place d'un suivi cartographique du niveau des nappes souterraines,
- Définition des actions par la CLE pour 2022,
- Suivi des démarches multiples liées à la gestion quantitative de la ressource en eau,
- Suivi des contrats territoriaux, des études préalables, des inventaires des zones humides,...

## PARTICIPATION AUX REUNIONS (86) DES PARTENAIRES PAR THÉMATIQUE



Après la vie de la CLE, dossier majeur : l'élaboration du CT Eau Loir aval Une très forte sollicitation sur la gestion quantitative de la ressource en eau

#### **RÉPARTITION DU TEMPS 2021**



CLE du SAGE L

#### Actions des acteurs

- Quasi-totalité du territoire couvert par une maîtrise d'ouvrage GEMAPI opérationnelle : principal territoire sans maîtrise d'ouvrage GEMAPI opérationnelle = nord-est en nappe de Beauce (contexte hydrogéologique particulier)
- > 7 démarches de Contrats Territoriaux « milieux aquatiques » ou multithématiques sur le territoire du SAGE du Loir : la majorité du territoire du SAGE est couvert
- ➤ Soutien financier apporté par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les Régions (Pays de la Loire et Centre-Val de Loire) ainsi que certains départements comme l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire.

#### Information et communication

- Mise à jour du site internet et publication de 6 articles
- Parution d'une carte dynamique de suivi des niveaux des nappes souterraines





> Parution de 2 lettres numériques : 240 lecteurs par lettre

### Perspectives 2022 : actions de la feuille de route et priorisées par la CLE

Renforcer l'appui apporté aux maîtres d'ouvrages locaux (appui aux CT, favoriser la prise en compte des pollutions diffuses)

Réflexions préalables à la révision du SAGE

#### Préserver les mutualisations existantes et en développer :

- Pérenniser l'appui technique sur la continuité écologique : gestion coordonnée des vannages (axe Loir et extension sur les affluents du Loir), études RCE, fiabilisation des données.
- Concertation sur la gestion quantitative de la ressource en eau sur l'Argance, en lien avec la coordination du CT Eau Loir aval.
- Organiser un échange entre les territoires des SAGE Huisne et Loir sur l'érosion des sols
- Débuter une réflexion sur le réseau de suivi de la qualité de l'eau, en particulier sur les masses d'eau non prospectées, en lien avec les départements concernés et structures porteuses de CT.

#### Poursuivre les actions visant à atteindre les objectifs du SAGE :

- Opportunité d'une étude quantitative à l'échelle du SAGE pour compléter celle de 2017
- Bilan de la situation des nappes souterraines et du respect des objectifs de débit
- Réflexion sur l'opportunité d'une étude sur la localisation et la caractérisation des têtes de bassin versant.

Poursuivre la communication et le partage d'expérience

- ➤ La CLE a-t-elle des questions, remarques sur le projet de rapport d'activité 2021 ?
- ➤ La CLE valide-t-elle le rapport d'activité 2021?

Le projet de rapport d'activité a été mis à disposition des membres de la CLE sur le site internet du SAGE, comme indiqué dans l'invitation.

### Retour sur le Bureau du 22 février 2022

#### Un Bureau de CLE s'est tenu le 22 février en visioconférence.

(14 membres présents et 1 représenté sur 24, soit 58%)

#### Les points suivants ont été abordés :

- 1. Projet de rapport annuel d'activité 2021
- 2. Point d'avancement sur les dossiers en cours 2022
  - ➤ Signature du CT Eau Loir aval (recrutement Mme Persico Coordinatrice CT Eau Loir aval et appui SAGE)
  - ➤ Concertation ressource en eau Argance
  - > Feuille de route du SAGE
  - ➤ Gestion coordonnée des vannages
- 3. Communication
- Avis du Bureau de CLE
  - ➤ Avis sur le projet d'arrêté Aire d'Alimentation de Captage de St-Paterne-Racan (37)
  - ➤ Avis sur le projet éolien du Bois Breton à Bessé-sur-Braye (72)
  - ➤ Avis sur le projet de SCoT Baugeois-Vallée (49)

Compte-rendu et diaporama disponibles sur le site du SAGE

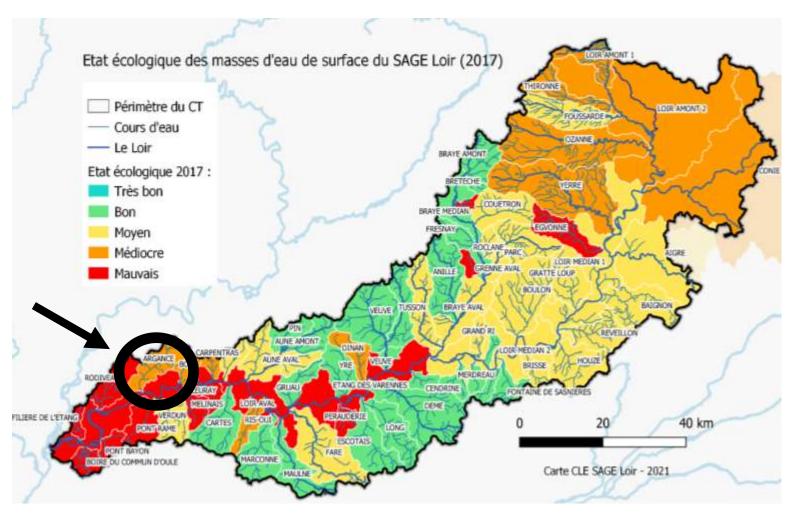
3 Avis favorables avec remarques



## Ordre du jour

- 1. Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE
- 2. Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance
- 3. Préparation de la révision du SAGE / volet ressource en eau
- 4. Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir
- Questions diverses

### Localisation du bassin de l'Argance



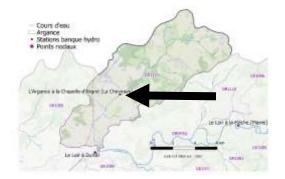
#### Situation administrative

Affluent du Loir en rive droite à l'aval

- **❖ 19.7** km de cours principal
- ❖ 80 km² de bassin versant

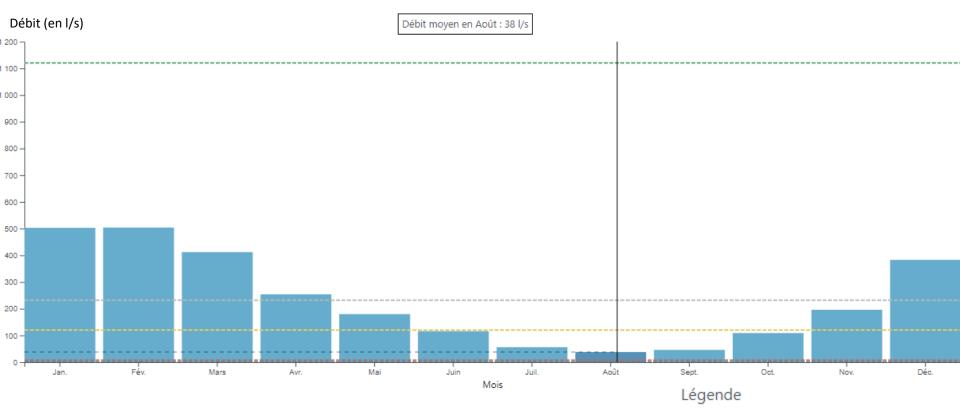


- ❖ 72% du bassin en Sarthe et 28% en Maine-et-Loire
- ❖ Territoire rural (en 2020, SAU 5 500 ha, 1ère culture en surface = maïs grain et ensilage 1500 ha, arboriculture 230 ha)
- ❖ 1 station hydrométrique en service depuis 1992 (collectant 59 km2 de bassin soit 74%), située à La Chapelle d'Aligné, à la frontière entre Sarthe et Maine-et-Loire



### Hydrométrie

#### Moyennes interannuelles (écoulements mensuels)



Module Argance: **0,232** m3/s QMNA5 Argance: **0,009** m3/s

Source Hydroportail

#### Valeurs de référence

- --- Q(moyen): 232 l/s
- QJ-N (extrême connu minimum des QmJ) : 0 l/s
- QJ10j/an : 1 120 l/s
- QJ0.5 : 120 l/sQJ355jan : 7 l/s

## Données Argance

Source EVP:

Tableau 9-16 : Evolution de la part de prélèvement par usage

| Usages                                     | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Irrigation prélèvements directs            | 48%  | 45%  | 50%  | 53%  | 53%  | 54%  | 58%  | 49%  | 63%  | 57%  | 54%  | 56%  |
| Irrigation retenues déconnectées           | 36%  | 34%  | 31%  | 29%  | 30%  | 30%  | 28%  | 27%  | 21%  | 26%  | 28%  | 26%  |
| AEP  | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   |
| Industrie                                  | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   | 0%   |
| Abreuvement                                | 3%   | 4%   | 3%   | 2%   | 2%   | 2%   | 2%   | 4%   | 2%   | 2%   | 2%   | 2%   |
| Sur-évaporation plans d'eau connectés      | 4%   | 6%   | 5%   | 5%   | 5%   | 5%   | 4%   | 6%   | 4%   | 5%   | 5%   | 5%   |
| Sur-évaporation plans d'eau<br>déconnectés | 9%   | 12%  | 11%  | 11%  | 10%  | 10%  | 9%   | 13%  | 9%   | 10%  | 11%  | 11%  |

Environ 4/5 des prélèvements pour l'irrigation et 1/5 dus à la sur-évaporation de plans d'eau.

Sur la période 2000-2011 pas de prélèvement industriel ni AEP, abreuvement très limité.

Les prélèvements (moyenne annuelle période 2000-2015) sont évalués à **1,6 millions m³** par an dont 1,3 pour l'irrigation et 0,3 pour la sur-évaporation des plans d'eau.

## Données Argance

- Seule unité de gestion du Loir en déficit quantitatif à la fois en période estivale et hivernale, d'après l'étude 2015-2017 de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination des volumes prélevables.
- Masse d'eau en **état écologique dégradé** oscillant entre médiocre et moyen. Déclassement dû au bilan d'oxygène (taux d'oxygène, COD), nutriments (phosphore, nitrates), peuplements (poissons et invertébrés).
- Déficit quantitatif avéré sur l'ensemble du cycle hydrologique
- Classée en 7B-2 avec atteinte du plafond (plus de nouvelles autorisations de prélèvement possibles en étiage en eaux superficielles en application du courrier du Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne depuis août 2019)
- Malgré la connaissance du déficit, aucune contrainte réglementaire n'empêche l'autorisation de nouveaux prélèvements en période hivernale en eaux superficielles.
- Souhait des acteurs locaux d'aller vers une gestion collective de la ressource en eau sur ce territoire; la présente action s'inscrit dans cette démarche. Nécessité de retour à l'équilibre quantitatif et au bon état écologique du cours d'eau.

#### Synthèse:

- Déficit d'eau sur l'Argance dans un contexte de prélèvements importants,
- Milieux aquatiques dégradés et remise en cause de l'atteinte du bon état écologique,
- Agriculteurs irrigants sur le bassin mis en difficulté par une situation fréquente de gestion de crise et les risques associés au manque d'eau.

#### **Questionnement global:**

• Comment revenir à l'équilibre/résorber le déficit sur le bassin de l'Argance, à partir d'une situation de déficit structurel ? Comment gérer la crise à court terme ?

La CLE du 16 novembre 2021 a fléché un travail sur l'Argance en 2022

- -> mise en place d'un groupe de travail sur la gestion quantitative de la ressource en eau
  - -> dossier prioritaire pour la CLE

2021 2022

#### **Début 2021**

Sollicitations des acteurs

Début réflexion

16 nov. 2021
CLE validant la mise
en place d'une
démarche Argance

19 oct. 2021

Groupe de travail « Ressource en eau »

10 fév. 2022

Groupe de travail n°1

Argance

3 mai 2022
CLE positionnement
sur la démarche

Argance

5 avril 2022

Groupe de travail n°2 Argance

#### Retour sur les groupes de travail Argance de février et avril 2022

#### \* Réunion GT du 10 fév. 2022

Point sur les données existantes, Démarches, Questionnements à résoudre

#### Réunion GT du 5 avril 2022

- Présentation des données de partenaires, Définition du besoin en étude
- => La connaissance des prélèvements est insuffisante. En particulier, la ressource dans laquelle prélèvent les forages est incertaine. De façon générale, une meilleure quantification des prélèvements, et une connaissance du lien nappe-rivière semble nécessaire pour définir des actions adaptées et permettre un retour à l'équilibre. Une gestion collective à terme est évoquée.

Le GT Argance sollicite la CLE pour la réalisation d'une étude spécifique Argance (portage pré-fléché : EP Loire)

Rappel : l'EP Loire ne peut porter des études que lorsque 100% du financement est assuré. Quel financement pour cette étude ?

#### Une opportunité financière : l'appel à manifestation d'intérêt









- Courrier le 31 mars 2022 de l'Agence de l'eau à M. le Président de la CLE
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril (= date limite dépôt des projets sous forme de note d'intention documents disponibles sur le site de l'Agence)
- ➤ <u>Pour les projets sélectionnés</u>: financement à 100% du projet, avec 70% de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 30% de l'Etat via le plan de relance.
- > Porte uniquement sur les « analyses HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)

#### Des contraintes :

- ❖ Démarrer l'étude en 2022 -> implique une consultation des entreprises dès juillet pour disposer du chiffrage en septembre pour le comité syndical d'octobre. Dépôt demande d'aide avant le 14/10/22.
- \* Cahier des charges doit être validé par la CLE, les services de l'Etat, l'Agence => rédaction et validation en juin.
- Finir l'étude en 2024

#### Une opportunité financière : l'appel à manifestation d'intérêt









#### 2.5 Le calendrier et le déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt

| Date d'ouverture de l'AMI  | 1 <sup>er</sup> avril 2022 |
|--|----------------------------|
| Date limite d'envoi de la note d'intention                                     | 30 avril 2022              |
| Validation des projets lauréats par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'État | Mai 2022                   |
| Date limite de dépôt des demandes d'aides pour les projets retenus             | 14 octobre 2022            |

#### 2.6 La réponse aux candidats

L'agence de l'eau informe le candidat par courrier postal de la suite donnée à sa demande :

- soit la sélection du projet, avec le cas échéant les points d'attention pour la demande d'aide à déposer avant le 14 octobre 2022;
- soit une lettre de refus motivé.

### Rappel rétro-planning induit par le calendrier de l'AMI

En rouge : imposé par l'AMI

| Etape   | Echéance   |
|---|--|
| Dépôt note d'intention  | 30 avril 2022  |
| Positionnement de la CLE<br><u>Puis, si favorable :</u>             | 3 mai  |
| Sélection des projets AMI<br><u>Puis, si favorable :</u>            | Mai  |
| Rédaction du cahier des charges<br>+ validation par CLE, AELB, DDTs | Juin<br>Bureau et/ou consultation CLE fin juin/début juillet |
| Lancement consultation des entreprises                              | Juillet  |
| Réception des offres  | Au plus tard le 15 septembre                                 |
| Comité syndical de l'EP Loire                                       | Octobre  |
| Dépôt demande aide Agence de l'eau                                  | 14 octobre   |
| Démarrage étude   | Avant la fin de l'année 2022                                 |
| Fin de l'étude  | Avant la fin de l'année 2024                                 |

#### Qu'est-ce qu'une analyse HMUC?

L'analyse HMUC est définie dans le SDAGE (7A-2).

➤ L'analyse HMUC contribue à la définition d'une stratégie de gestion de l'eau permettant un retour à l'équilibre quantitatif et au bon état écologique des cours d'eau.



- ➤ L'analyse HMUC constitue le diagnostic des ressources disponibles et des besoins préconisé par l'instruction du Gouvernement de 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau.
  - Elle permet de modifier localement le cadre fixé par le Sdage.
  - Ses conclusions, validées au sein d'une commission locale de l'eau, peuvent conduire à réviser le Sage pour adapter les conditions de prélèvements au territoire du Sage, notamment la définition des volumes prélevables.



#### Qu'est-ce qu'une analyse HMUC?

L'analyse HMUC est une analyse d'un bassin versant, qui comporte 4 volets :

#### HYDROLOGIE - Combien d'eau en l'absence d'intervention humaine?

(reconstitution et analyses des régimes hydrologiques naturels), intégration des perspectives de changement climatique

#### MILIEUX - Quels besoins en eau des milieux naturels ?

(analyse des besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise)

## USAGES - Quels usages de l'eau aujourd'hui, combien de prélèvements, combien reste-t-il sur les secteurs qui ne sont pas déjà en déficit ?

(analyse des différents usages de l'eau, connaissance des prélèvements actuels, détermination des prélèvements possibles, étude de solutions alternatives et/ou complémentaires d'économies d'eau pour les différents usages)

**CLIMAT - Quel impact du changement climatique ?** 

#### Implications concrètes d'une HMUC sur le bassin du Loir

#### **SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**

« il convient de poursuivre, à l'échelle des Sage ou à toute échelle opportune, les efforts pour déterminer les paramètres sur lesquels influer pour atteindre une gestion équilibrée ou un retour à l'équilibre quantitatif et au bon état écologique. » (7A-2)



- Les analyses HMUC\* effectuées et validées au sein d'une commission locale de l'eau (CLE) pourront conduire à réviser le Sage pour ajuster les débits objectifs d'étiage et/ou les niveaux objectif d'étiage et pour préciser des conditions de prélèvement mieux adaptées au territoire du Sage. »
- ❖ « Sur tous les bassins non classés en ZRE\*, le Sage peut définir l'augmentation possible des prélèvements en période de basses eaux, au-delà du volume plafond\*, après réalisation d'une analyse HMUC\*. » (7B-2 et 7B-3) [sous réserve que l'étude démontre que des volumes sont disponibles]
- « Dans les zones libres de l'aquifère [du Cénomanien], les CLE, à l'occasion de la détermination des volumes prélevables dans le cadre des analyses HMUC, portent une attention particulière à la bonne alimentation des cours d'eau à l'étiage notamment par le Cénomanien (notamment pour les Sage Loir et Huisne). » -> concerne l'Argance

### Implications concrètes d'une HMUC sur le bassin du Loir

**SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027** 

Objectif retour à l'équilibre, gestion équilibrée

Empêcher l'augmentation des déficits

Permettre des nouveaux prélèvements où et quand il est prouvé que de la ressource est disponible

Ajuster débits objectifs d'étiage, conditions de prélèvement, période de référence pour l'étiage



En tenant compte du changement climatique

#### Sur l'Argance, le groupe de travail sollicite la CLE pour la réalisation d'une étude HMUC :

- ➤ <u>Intitulé</u> : **Etude HMUC sur le bassin versant de l'Argance**, en déficit quantitatif sur l'ensemble du cycle hydrologique
- Objectif global : Améliorer la connaissance pour amplifier les actions en faveur du retour à l'équilibre quantitatif
- Déroulement :
  - Phase 1 : Amélioration de la connaissance (dont diagnostics de forages et détermination de débits minimum biologiques) et Actualisation des éléments "H.M.U.C." : 14 mois
  - Phase 2 : Diagnostic / Croisement des 4 volets « H.M.U.C. » : 8 mois
  - Phase 3: proposition d'actions et d'adaptation du SDAGE
- > Durée : 2 ans maximum
- Coût estimé
  - o Etude: 133 000 € TTC, dont 69 000 € TTC pour diagnostiquer 29 forages
  - Animation globale cellule d'animation du SAGE (0,2 ETP sur deux ans), financement déjà couvert par ailleurs. Appui technique et animation territoire : 0,5 ETP sur deux ans (15 000 € /an) soit 30 000 euros TTC.

- ⇒ Estimé « faisable » techniquement au regard des contraintes de calendrier de l'AMI, bien que cela imposera toutefois un travail dans un temps contraint pour la cellule d'animation du SAGE <u>et pour tous les partenaires institutionnels et techniques</u> à commencer par la rédaction concertée du cahier des charges de l'étude (lancement de la consultation en juillet).
- ⇒ Le suivi de l'étude serait l'un des dossiers majeurs des deux prochaines années en termes de temps à passer pour la cellule d'animation de la CLE du SAGE.

> Sur décision de M. le Président de la CLE, suite à la sollicitation du GT Argance, une note d'intention a été déposée pour l'Argance dans le cadre de l'AMI pour le financement d'une étude (date limite 30 avril).

Cette note d'intention n'engage pas la CLE et peut être retirée. Ce dépôt laisse toute liberté de choix à la CLE.

- Il est proposé à la CLE aujourd'hui de se positionner sur le maintien ou non de cette étude (délibération).
- ➤ Si la CLE souhaite maintenir l'étude, il est proposé de solliciter l'EP Loire pour le portage (seul portage fléché à ce jour).

La CLE souhaite-t-elle valider le principe d'une telle étude sur l'Argance, si oui de maintenir la sollicitation pour les financements, et de solliciter le portage de cette étude par l'Etablissement public Loire ?



## Ordre du jour

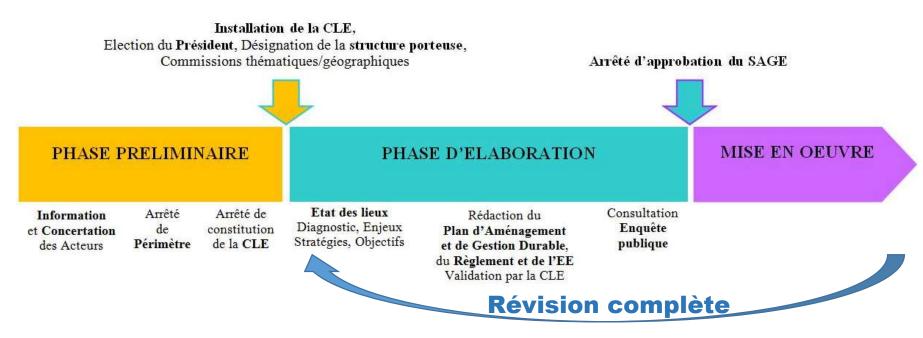
- 1. Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE
- 2. Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance
- 3. Préparation de la révision du SAGE / volet ressource en eau
- 4. Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir
- 5. Questions diverses

# Préparation de la révision du SAGE

- ❖ Le SAGE a été approuvé par arrêté le 25 septembre 2015 pour 6 ans → 25 septembre 2021
- La CLE du 16 novembre 2021 a estimé que la révision du SAGE n'est pas une priorité à court terme (procédure lourde), mais a acté le démarrage d'une réflexion en 2022 pour préparer une révision ultérieure.
- A ce jour, plusieurs points ont été soulevés comme utiles ou nécessaires lors d'une révision du SAGE :
  - volet ressource en eau : intégration des résultats de l'étude de 2017, prise en compte du changement climatique,...
  - révision des objectifs de taux d'étagement sur le cours du Loir en particulier à l'aval en domaine public fluvial,
  - milieux : prise en compte des têtes de bassin versant, rôle de la CLE par rapport aux inventaires des zones humides, etc.

# Préparation de la révision du SAGE

### Les étapes d'un SAGE



=> Avant une procédure de révision, certaines études peuvent apporter des éléments qui alimenteront une révision du SAGE. Pour le SAGE du Loir, c'est le volet **gestion quantitative de la ressource en eau** qui est particulièrement priorisé par la CLE.

# Etude 2015-2017 de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant et détermination de volumes prélevables

- **❖** De la connaissance existe déjà sur le bassin du Loir grâce à l'étude de 2017.
- **❖** Toutefois cette étude « type HMUC » est incomplète, et n'a pas été labellisée.

#### Elle aboutit notamment à :

- Proposition de **débits objectifs (DOE) et seuils (DSA, DCR)** et de niveaux piézométriques d'objectif par sous-unité de gestion,
- Proposition de volumes prélevables, identification du potentiel de prélèvements restant ou du déficit quantitatif,
- Changement climatique : des résultats (volumes,...) valables jusqu'en 2035 d'après l'étude,
- Proposition d'un plan d'actions pour résorber le déficit.

Etude 2015-2017 de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant et détermination de volumes prélevables

#### Les limites de l'étude :

- > Des incertitudes sur les données d'entrée (manque d'exhaustivité, robustesse, etc.)
- Le modèle a tendance à surestimer les volumes prélevables (estimé : +10% à 15% des volumes prélevables sur chaque unité de gestion en période d'étiage)
- > Distinction incomplète entre eaux souterraines et eaux superficielles

#### Explications données pour l'absence de labellisation HMUC :

- ➤ Au minimum le volet « climat » n'est pas assez complet, notamment incidence du changement climatique sur les volumes prélevables
- « Une analyse plus approfondie devra être réalisée en lien avec la DREAL de bassin »

#### <u>Autres limites relevées :</u>

- Pas de distinction entre nappes libre et captive ni entre nappes (Cénomanien ou Séno-Turonien : les VP ne sont déclenchés que par les débits des cours d'eau et, selon les DMB, pas de VP en période de basse eaux si le DMB est supérieur au débit du cours d'eau, quel que soit le niveau des piézo. Prélèvements en nappe possibles quels que soient les niveaux piézo.
- > Erreur de l'AEP Argance (le déficit quantitatif serait plus important encore)

Remarque : si le volet « climat » n'a pas été suffisamment intégré à l'étude, c'est parce que celle-ci a été lancée en 2015, avant que le nouveau SDAGE de 2016 ne paraisse et ne définisse le volet « climat ».

Conséquence de l'incomplétude et donc de l'absence de labellisation : Les services de l'Etat indiquent que les volumes et les débits calculés par l'étude n'ont pas de conséquence réglementaire à ce jour, ils restent indicatifs.

La CLE réunie en séance du 16 novembre 2021 a affirmé sa volonté d'utiliser les résultats de l'étude de 2017 et pour cela d'aller vers une labellisation HMUC.



### Rappel analyse HMUC

HYDROLOGIE - Combien d'eau en l'absence d'intervention humaine ?

MILIEUX - Quels besoins en eau des milieux naturels ?



USAGES - Quels usages de l'eau aujourd'hui, combien de prélèvements, combien reste-t-il sur les secteurs qui ne sont pas déjà en déficit ?

**CLIMAT - Quels impacts du changement climatique?** 

#### En bref:

- ✓ diagnostic des ressources disponibles et des besoins,
- ✓ définition d'une **stratégie de gestion** de l'eau permettant un **retour à l'équilibre quantitatif** et au bon état écologique des cours d'eau,
- ✓ permet de modifier localement le cadre fixé par le Sdage.

### Rappel implications d'une HMUC sur le bassin du Loir

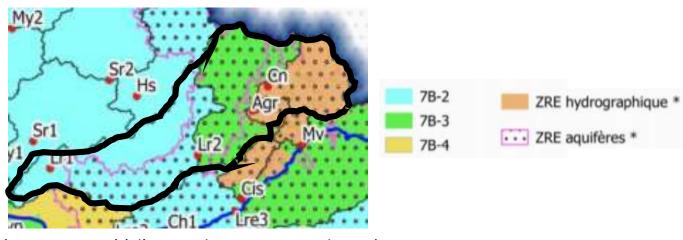
#### **SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027**



- atteindre une gestion équilibrée ou un retour à l'équilibre quantitatif et au bon état écologique
- ❖ ajuster les débits objectifs d'étiage et/ou les niveaux objectif d'étiage et préciser des conditions de prélèvement mieux adaptées au territoire du Sage
- ❖ le Sage peut définir l'augmentation possible des prélèvements en période de basses eaux, audelà du volume plafond, après réalisation d'une analyse HMUC [sous réserve que l'étude démontre que des volumes sont disponibles]
- dans les zones libres de l'aquifère du Cénomanien, les analyses HMUC portent une attention particulière à la bonne alimentation des cours d'eau à l'étiage notamment par le Cénomanien

### Implications d'une HMUC sur le bassin du Loir

#### Zonages du SDAGE sur le bassin du Loir





(point LR2 situé à l'amont de Montoire-sur-le-Loir)

- ➤ Sur certains secteur le plafond du 7B-2 est atteint (plus de nouveaux prélèvements en eaux superficielles en période d'étiage). S'il était prouvé que de la ressource était disponible, au moyen d'une étude HMUC labellisée, le SAGE pourrait adapter localement le SDAGE et permettre certains nouveaux prélèvements.
- L'analyse HMUC contribue à une connaissance du territoire favorisant la mise en place de gestion collective de la ressource en eau.

#### Pour atteindre la labellisation HMUC, 2 démarches distinctes proposées à la CLE



#### **Etude de préfiguration HMUC**

- Réaliser une analyse des connaissances actuelles et des manques, réaliser une concertation à l'échelle du bassin
- Définir précisément les compléments à apporter à l'étude existante
- Produire un ou plusieurs cahiers des charges d'étude(s) complémentaire(s)



#### **Etude complète HMUC**

- Réaliser une étude HMUC
- Sans disposer d'un temps de préfiguration, et afin d'intégrer une mise à jour des données d'entrée du modèle, le cahier des charges tendrait vers une HMUC complète.

Afin de laisser toute liberté de décision à la CLE, les deux notes d'intention, correspondant aux 2 démarches et qui permettraient d'apporter des financements (sous réserve de sélection du projet) ont été déposées à la date limite du 30 avril.

|            | Etude préfiguration HMUC  | Etude HMUC complète   |
|------------|---|---|
| Objectifs  | Aboutir à un ou plusieurs cahier des charges d'étude(s) concertés et priorisés  | Aboutir directement à une labellisation HMUC  |
| Calendrier | 2 ans: 2022-2024<br>AMI -> environ 1 mois pour<br>rédiger le cahier des charges | 4 ans : 2022-2026 (minimum estimé) AMI -> environ 1 mois pour rédiger le cahier des charges   |
| Coût       | Estimé 72 000 € TTC étude<br>Animation interne CLE                              | Estimé 900 000 € TTC étude + coût inconnu diagnostics Animation interne CLE + chargé de mission 168 000 € Total 1 068 000 € TTC + coût inconnu des diagnostic Seules les 2 premières années sont financées par l'AMI soit 534 000 €, il resterait ensuite 30% de la même somme à trouver soit 160 200 € estimé (source : coût moyen HMUC bassin LB) |

# Rappel rétro-planning induit par le calendrier de l'AMI (le même pour les 2 démarches) En rouge : imposé par l'AMI

| Etape   | Echéance   |
|---|--|
| Dépôt note d'intention  | 30 avril 2022  |
| Positionnement de la CLE <u>Puis, si favorable :</u>                | 3 mai  |
| Sélection des projets AMI<br><u>Puis, si favorable :</u>            | Mai  |
| Rédaction du cahier des charges<br>+ validation par CLE, AELB, DDTs | Juin<br>Bureau et/ou consultation CLE fin juin/début juillet |
| Lancement consultation des entreprises                              | Juillet  |
| Réception des offres  | Au plus tard le 15 septembre                                 |
| Comité syndical de l'EP Loire                                       | Octobre  |
| Dépôt demande aide Agence de l'eau                                  | 14 octobre   |
| Démarrage étude   | Avant la fin de l'année 2022                                 |
| Fin de l'étude  | Avant la fin de l'année 2024                                 |

|          | Etude préfiguration HMUC  | Etude HMUC complète  |
|----------|---|--|
| Points + | <ul> <li>Concertation réelle, renforcer la cohérence de bassin versant, créer une vision partagée</li> <li>Définir des objectifs précis, communs et priorisés</li> <li>Coût et temps à passer modérés (pour tous)</li> <li>Répondre ensuite aux besoins du territoire (gain d'efficience, gain en coût et temps)</li> </ul> | <ul> <li>Si possibilité d'aboutir, bénéficier d'une étude HMUC le plus rapidement possible (estimé 4 ans)</li> <li>Démarrer vite pour bénéficier d'un financement à 100% (pour la 1ère partie de l'étude), normalement complexe à obtenir</li> </ul> |
| Points   | <ul> <li>pas de certitude de pouvoir financer la ou les études complémentaires, à voir au cas par cas (le portage ne relevant pas nécessairement toujours de la CLE)</li> <li>la labellisation HMUC sur tout ou partie du territoire ne pourra être obtenue qu'après une étude complémentaire</li> </ul>                    | correctement le cahier des charges (délai trop contraint pour tous), de manque de concertation et coordination, de mauvais ciblage des actions -> risque de perdre du temps  |

# Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance

- > Sur décision de M. le Président de la CLE, afin de laisser toute liberté de décision à la CLE, les deux notes d'intention, correspond aux 2 démarches et qui permettraient d'apporter des financements (sous réserve de sélection du projet) ont été déposées à la date limite du 30 avril.
- > Ces notes d'intentions n'engagent pas la CLE et peuvent être retirées. Ce dépôt laisse toute liberté de choix à la CLE.
- Quelle que soit la note priorisée par la CLE, le projet est soumis à la décision du comité de sélection de l'AMI (décision en mai).

La CLE souhaite-t-elle valider le principe d'une étude soit de préfiguration HMUC soit HMUC complète ?

Si oui, sur quel scénario son choix se porte-t-il prioritairement?

Son choix n°2 est-il maintenu en cas de rejet du choix n°1 par le comité de sélection des projets ?

Si étude, la CLE confirme-t-elle le maintient de la sollicitation pour les financements, et la sollicitation de l'Etablissement public Loire pour le portage de cette étude ?



# Ordre du jour

- 1. Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE
- 2. Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance
- 3. Préparation de la révision du SAGE / volet ressource en eau
- 4. Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir
- 5. Questions diverses

### Éléments de contexte

# Étude globale inondation du bassin du Loir (2010-2013)



- ❖ La CLE du SAGE Loir a sollicité l'EP Loire pour le portage de cette étude en 2009.
- Cette étude était inscrite dans la convention cadre du Plan de Prévention des inondations du Bassin de la Maine (signé en 2004)
- Une série de proposition d'actions a été élaborée dans le cadre de l'étude selon 3 axes : prévision, prévention, protection

### Éléments de contexte

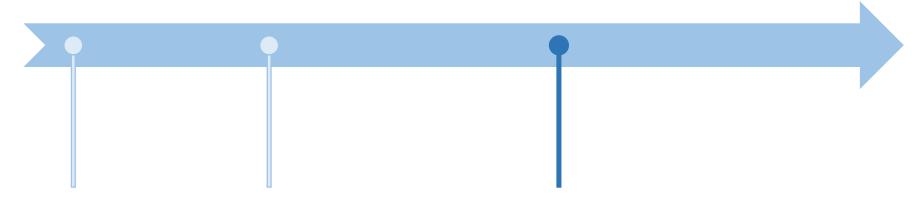


Le SAGE intègre dans ses dispositions des éléments qui sont issus de l'étude globale du risque inondations.

#### Exemples:

- Disposition IN.2: Mettre en œuvre des actions pour améliorer les dispositifs d'observation des crues
- <u>Disposition IN. 3</u>: mettre en œuvre des actions pour améliorer l'efficacité des outils de prévision des crues

### Éléments de contexte

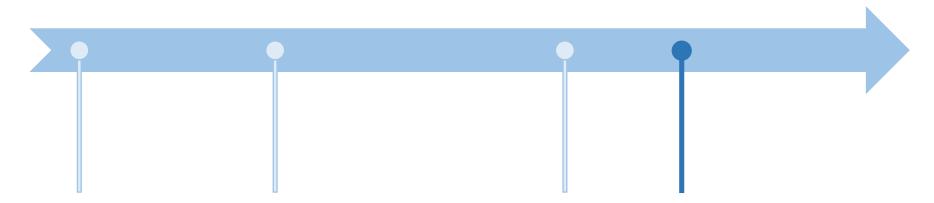


2019 : Elaboration d'une stratégie territorialisée pour les territoires à enjeux forts

Vendôme et La Flèche

Déclinaison de la **Directive Inondation** (2007) au niveau local A l'initiative de l'EP Loire qui a pris contact avec les acteurs locaux pour leur proposer son accompagnement

### Éléments de contexte



Mai 2021 : Dépôt de la déclaration d'intention du Programme d'Etudes Préalables auprès des services de l'Etat

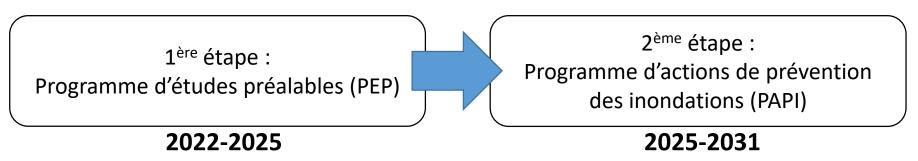
> Début du financement de l'animation (1 ETP au sein de l'EP Loire) Lancement de la concertation auprès des collectivités

### Qu'est-ce qu'un PAPI?

#### Objectifs:

- Favoriser l'**émergence de programmes d'actions** inondations
- > Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation
- À une échelle cohérente

#### Une démarche en 2 temps :

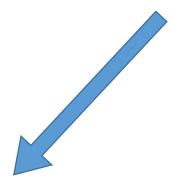


Financements de l'Etat (fonds FPRNM) et de l'Europe (FEDER) aux MOA pour la mise en œuvre des actions

#### Les financements

Un Programme d'Etudes Préalables est un contrat entre les collectivités et l'Etat en matière de prévention des inondations

Ce dispositif constitue l'unique voie d'accès à des financements de l'Etat et ou de l'Europe pour mettre en œuvre des actions de prévention des inondations





En attente du programme opérationnel FEDER 2021-2027 -> incertitude sur le taux de subvention

Reste à charge Collectivités



Taux maximum de subvention 50% sous conditions d'éligibilité



### Les 7 axes de la prévention des inondations



- 25 ACTIONS IDENTIFIÉES EN CONCERTATION AVEC LES EPCI DU BASSIN DU LOIR
- Un montant estimatif de 1,8 millions d'€

### Exemples d'actions

Formation des instructeurs et personnels de mairie sur l'application du plan de prévention des risques

Repères de crues accompagnés d'un panneau d'information Gilly-sur-Loire (Loire)





Pose de repères de crues

### Exemples d'actions

Information et sensibilisation : grand public, équipes municipales et des scolaires







← Exemple d'outils développés dans le cadre du PAPI des vals de Loire

Animation des scolaires

Réalisation de diagnostic de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics

### Exemples d'actions

Amélioration de la connaissance du risque de ruissellement

Elaboration des Documents d'Informations Communaux sur les Risques Majeurs

Elaboration des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde

### La maîtrise d'ouvrage prévisionnelle du PEP du Loir :

#### Communes

 Actions liées au pouvoir de police du maire en matière de prévention des inondations <u>ou</u> actions menées à l'échelle d'une seule commune

### 1 Syndicat / 4 EPCI

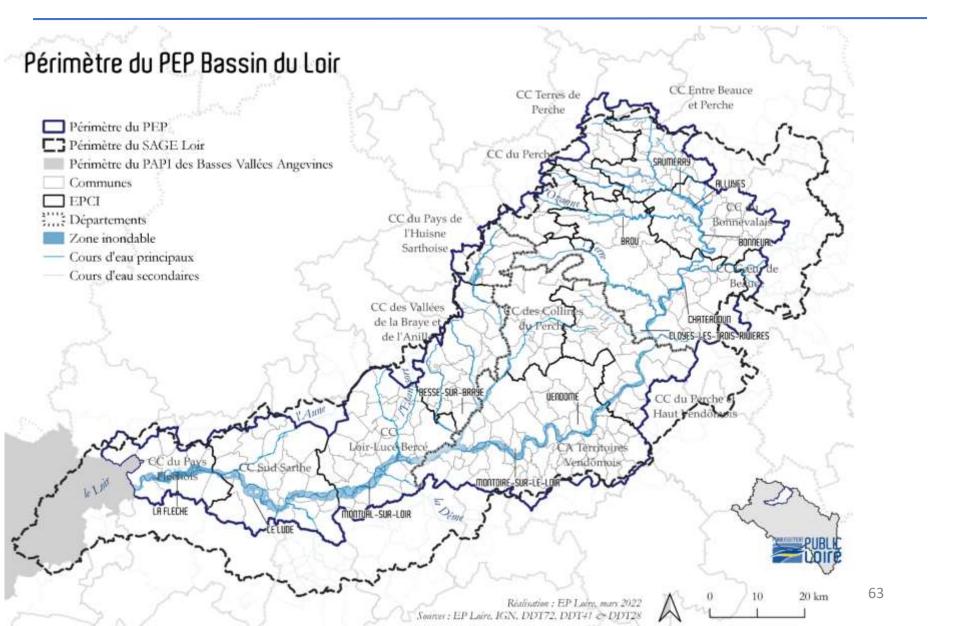
 Actions liées à la mise en œuvre du volet PI de la compétence GEMAPI <u>ou</u> menées à l'échelle intercommunale <u>ou</u> pour une cohérence d'action <u>ou</u> en fonction des moyens nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de l'action

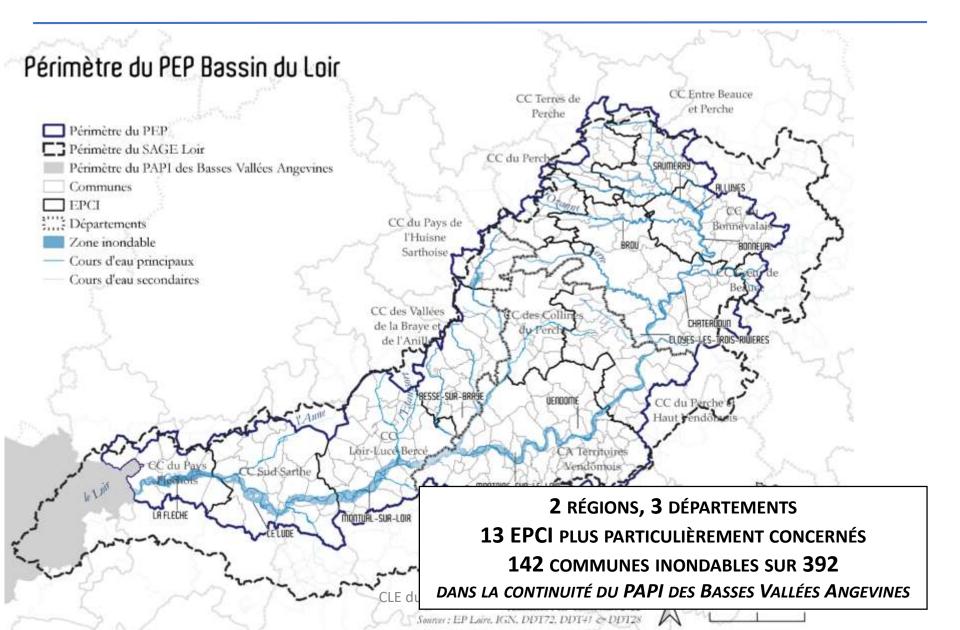
### Départements / 2 Régions / DDT et DREAL PdL + CVL

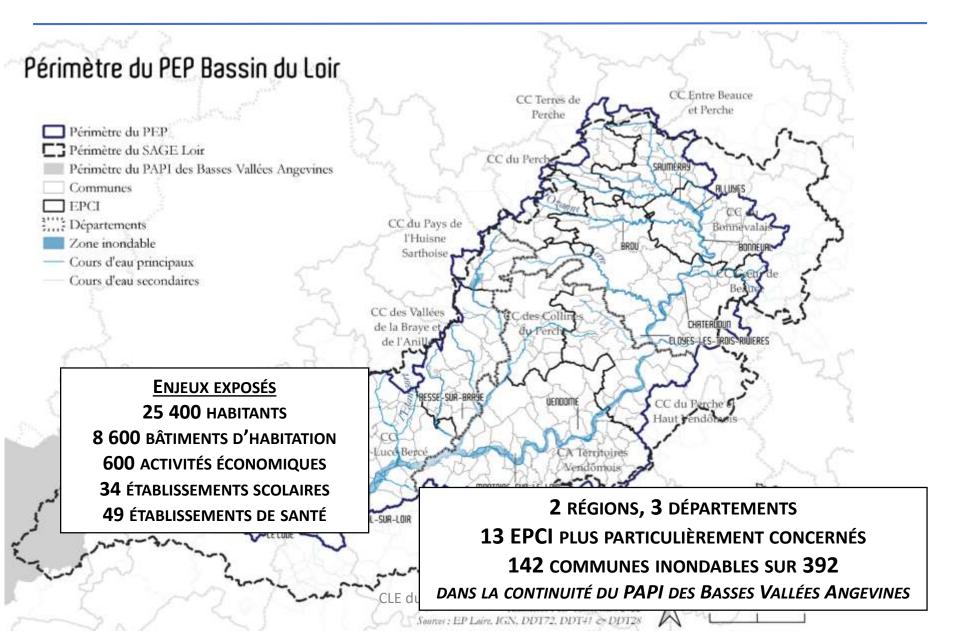
• Actions liées à des missions/compétences qui leurs incombent

### Etablissement public Loire

- Action d'animation
- En substitution des collectivités du territoire ou actions menées à l'échelle du bassin







### Problématiques rencontrées

#### FREINS SUR LES ASPECTS FINANCIERS

❖ Un manque de moyens humains pour la mise en œuvre des actions (l'Etat ne finance pas l'animation locale).

Les acteurs peuvent solliciter l'EP Loire pour assurer l'animation locale, ce qui impliquerait de passer de 1 à 2 ETP d'animation technique.

- ❖ L'inscription d'une action dans le programme ne garantit pas l'attribution des subventions Etat (FPRNM) : attribution des subventions qui se fait parfois au cas par cas (axe 2 par exemple) → difficulté pour les acteurs à s'engager en raison d'un manque de visibilité .
- ❖ Le programme opérationnel 2021-2027 du FEDER n'est pas paru → incertitudes sur le taux de subventionnement des actions.

### Problématiques rencontrées

#### FREINS SUR LE CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

- ❖ Une demande forte des services de l'Etat pour un programme d'actions équilibré intégrant en particulier des actions dans les axes 2 & 4, or il n'y a pas de besoin identifié sur le territoire à ce jour.
- ❖ Un besoin identifié par les acteurs locaux → la révision du Plan de Prévention des Risques du Loir dans le Loir-et-Cher non engagée ni priorisée par les services de l'Etat a échéance 2025. Or le règlement du PPRI a pour rôle de prescrire des mesures, mais celles-ci ne seront donc pas actualisées, ce qui ne permet donc pas d'adapter le PEP.

- ✓ Une démarche de prévention des études qui est <u>souhaitée et attendue par les</u> <u>acteurs du territoire</u>
- ✓ Des <u>freins réels existants</u> pour la construction du programme d'études, puis sa mise en œuvre

La CLE souhaite-t-elle se repositionner sur l'importance de la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant du Loir, et en faveur de cette démarche de construction de programme d'étude de prévention des inondations ?



# Ordre du jour

- 1. Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE
- 2. Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance
- 3. Préparation de la révision du SAGE / volet ressource en eau
- 4. Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir
- 5. Questions diverses

### Questions diverses

- **❖** Prochaine séance plénière de CLE : <u>lundi 3 octobre</u>
- ❖ Si la CLE a approuvé au moins une des notes d'intentions de l'AMI : L'AMI demande une validation du/des cahiers des charges par la CLE, cela impliquant donc, au vu des délais, une consultation électronique de la CLE et/ou la tenue d'un Bureau de CLE autour de fin juin/début juillet.

# Questions diverses



### Merci pour votre attention

Président: M. Alain BOURGEOIS

#### Contact cellule d'animation :

Marie JAOUEN, chargée de mission SAGE 06 85 24 41 62

Marie.JAOUEN@eptb-loire.fr

basée à Angers dans les locaux de la DDT

### www.sage-loir.fr



Le SAGE Loir est porté par l'Etablissement public Loire www.epth-loire.fr

#### Nos partenaires financiers





